



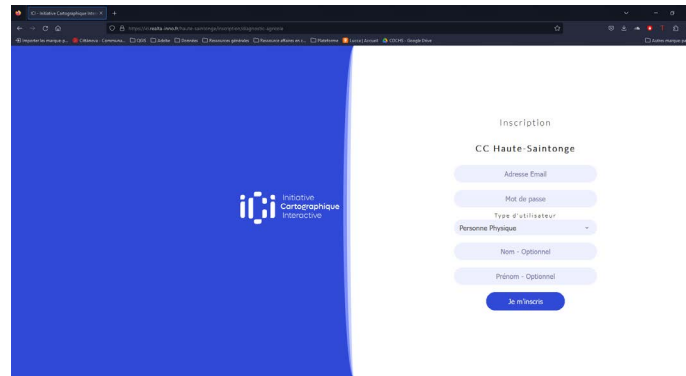
DIAGNOSTIC AGRICOLE



NOTICE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE CARTOGRAPHIE INTERACTIVE

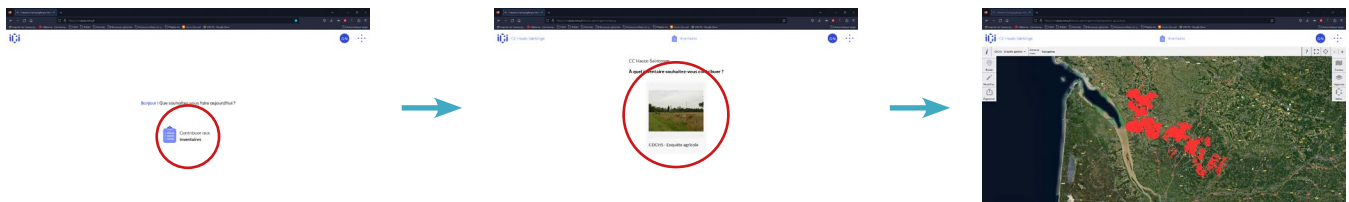
Etape 1

Remplir les informations demandées, celles-ci permettent de vous créer un compte et ainsi d'accéder à la carte. Les informations obligatoires sont votre adresse mail, un mot de passe et d'indiquer que vous êtes une personne physique.

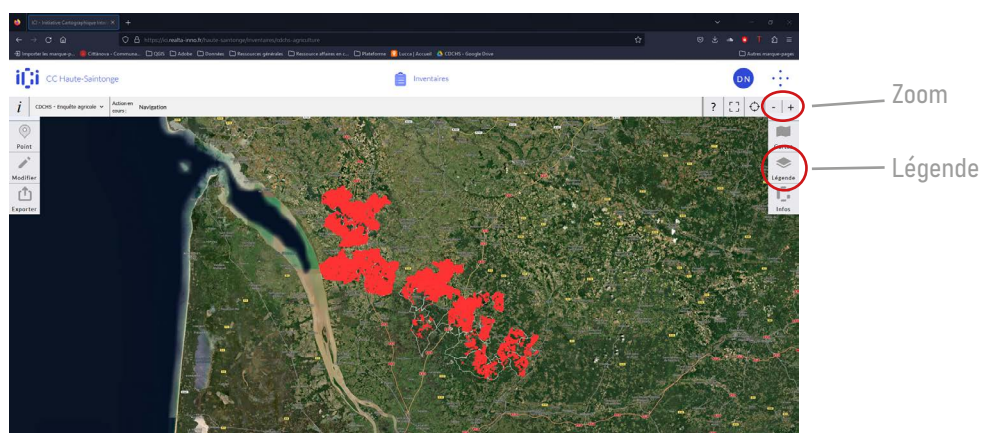


Etape 2

Cliquer sur «Contribuer aux inventaires», puis sur «CDCHS - Enquête agricole». Vous arriver sur la carte sur laquelle sont visibles par défaut les contours des communes engagée dans une démarche d'élaboration de PLU, ainsi que les parcelles identifiées au Registre Parcellaire Graphique 2021.



Vous pouvez alors zoomer sur la carte à l'aide la molette de votre souris ou des boutons «-» et «+» situé en haut à gauche de l'écran. Vous pouvez également faire apparaître la légende via l'onglet «Légende» sur la gauche de la page.

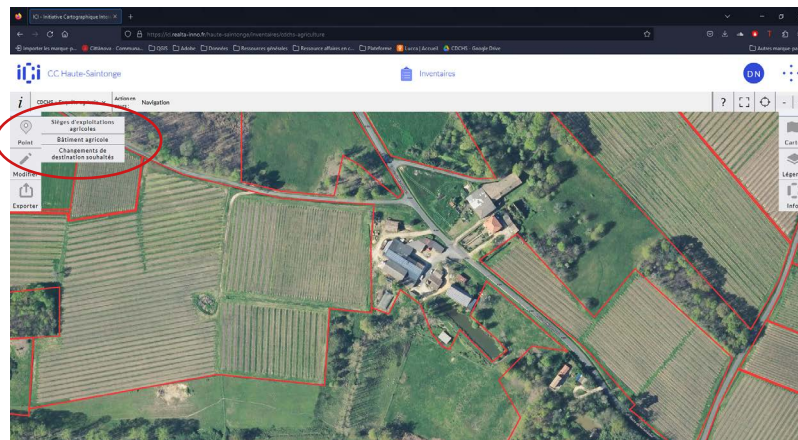


Etape 3

Vous pouvez désormais ajouter des points pour nous indiquer où se trouvent vos sièges d'exploitations, vos bâtiments agricoles et vos souhaits de changements de destination.

Pour ce faire, cliquez sur «Point» au haut à droite de la page. Une fenêtre s'ouvre alors pour vous demander quel type d'élément vous souhaitez placer sur la carte.

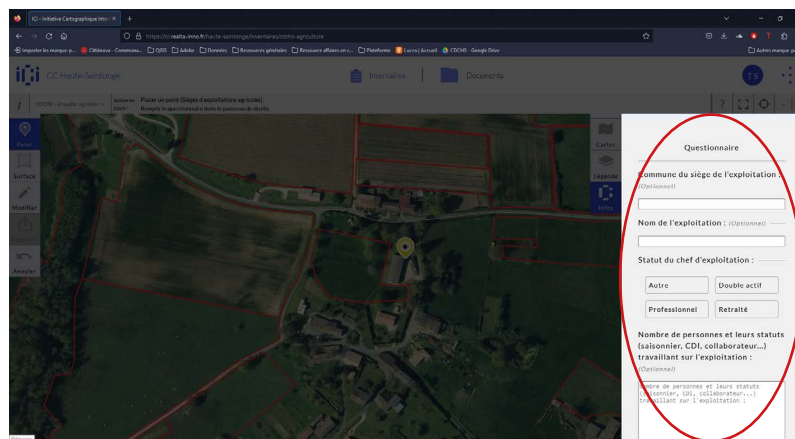
Cliquez ici pour ajouter un point et sélectionner quel type d'élément vous souhaitez indiquer



Etape 4

Placez le point où sur l'élément que vous souhaitez indiquer. Une fenêtre s'ouvre alors sur la droite de l'écran pour vous demander quelques précisions supplémentaires.

Ces informations sont importantes pour nous. Elles nous permettent de mieux connaître le territoire, vos activités et vos éventuels souhaits.



Un questionnaire s'ouvre sur la droite, vous pouvez directement le remplir, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton «Enregistrer» à la fin du questionnaire pour que votre contribution soit bien prise en compte !

Vous pouvez répéter cette démarche pour l'ensemble des éléments que vous souhaitez nous signaler.

Grâce au bouton «Modifier» vous pouvez corriger les informations que vous avez remplies sur un point que vous avez placé.

Si vous rencontrez des difficultés avec ce questionnaire en ligne, une version papier est disponible en mairie de votre commune. Par ailleurs, nous pourrions revenir sur ces sujets lors de permanences agricoles que nous tiendront sur le territoire de la Haute-Saintonge les 05 et 06 juillet 2023.